

le 26 janvier 2006

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Colonisation :

**En exigeant l'abrogation de l'article 4, le président de la République bafoue les droits du parlement et marque une nouvelle étape d'une repentance qui n'ose pas dire son nom**

En exigeant du Conseil constitutionnel l'abrogation de l'article 4 de la loi du 23 février 2005 sur les rapatriés, le président de la République, Jacques Chirac, vient de bafouer les droits du parlement qui s'était exprimé à une large majorité sur cette question et affiche du même coup son mépris pour les rapatriés qui se voient sacrifiés sur l'autel de la pensée unique.

Alors même que plus de 60 % des Français ont, à plusieurs reprises, confirmé, par sondage, qu'ils étaient attachés à ce que les aspects positifs de la colonisation ne soient pas niés dans les manuels scolaires, Jacques Chirac a préféré faire droit à la pression de la rue et des groupes communautaristes extrémistes dont certains même réclament l'abrogation de toute la loi.

En ne touchant qu'à la seule loi du 23 février 2005 et en épargnant les autres lois mémorielles, Jacques Chirac applique donc aux rapatriés un traitement d'exception, passage sans doute obligé pour répondre aux injonctions du président algérien Bouteflika qui en avait fait sa condition pour signer le traité d'amitié franco-algérien.

Le Cercle algérieniste ne peut que condamner cette nouvelle étape d'une repentance qui n'ose pas dire son nom et appelle en conséquence l'ensemble de la communauté rapatriée mais aussi les très nombreux Français qui ne supportent plus l'attitude d'autoflagellation permanente du président de la République à exercer le moment venu leur devoir de mémoire.

Thierry Rolando  
Président national du Cercle algérieniste  
mobile: 06 77 06 82 05

*Association culturelle des Français d'Afrique du Nord*